



Manon Cornellier examine le jugement sur les titres ancestraux *Page B 2*

Fin de vie : deux jugements en France relancent le débat *Page B 2*

Financement participatif : deux cas alors que les autorités consultent *Page B 3*

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 JUIN 2014

Quel avenir attend la procréation assistée ?

Avec leur objectif budgétaire ambitieux, il peut être tentant pour Philippe Couillard et Gaétan Barrette de sonner le glas du financement étatique de la procréation assistée, un programme coûteux dont ils n'ont jamais été de grands défenseurs. Le *statu quo* n'est pas envisageable, mais quelles options sont sur la table ?

AMÉLIE DAOUST-BOISVERT

Dans son rapport remis il y a peu, le commissaire à la santé et au bien-être, Robert Salois, exclut de ses recommandations un abandon complet du programme public de procréation médicalement assistée (PMA). Une prémisses à laquelle n'adhère pas le ministre de la Santé, Gaétan Barrette.

« Mes recommandations seront calquées sur le rapport, à l'exception de la prémisses initiale qui est que, puisque nous l'offrons, on ne peut plus reculer », a-t-il averti lors de l'étude des crédits de son ministère, cette semaine. Visiblement heureux de s'exprimer longuement sur la question, il a indiqué que ce n'est pas le « programme » qui va être balisé, mais bien l'activité de la procréation assistée elle-même. « On n'avait pas besoin du programme pour réduire [les grossesses multiples et la prématurité], a rappelé le ministre. On aurait même fait mieux si on avait décidé de réglementer, d'interdire d'implanter plus de deux embryons à la fois. »

M. Barrette doit faire ses recommandations à la Commission permanente de révision des programmes pour l'automne.

Le ministre a trois options. D'abord, mettre fin unilatéralement au financement public. Deuxièmement, instaurer des tarifs, possiblement en fonction du revenu familial. Et finalement, maintenir le programme public, tout en instaurant des balises qui en restreindraient l'accès et les coûts. Balises qui, de toute façon, devront être mises en place, peu importe le chemin que la réforme prendra.

L'Association des couples infertiles du Québec se tient prête à contre-attaquer. « On essaie de se doter d'un plan d'action pour interpeller le ministre », dit sa présidente, Virginie Kiefer-Balzet.

Un peu d'histoire

Il faut se rappeler que le premier ministre et le ministre de la Santé actuels n'ont jamais été de fervents défenseurs du programme public de PMA. En 2008, alors ministre de la Santé, Philippe Couillard présentait le projet de loi 23. Ce dernier visait à encadrer la pratique, mais sans financement public, ce que réclamait l'opposition majoritaire.

Le 10 juin 2008 allait devenir une date pivot. En commission parlementaire, la vedette du petit écran Julie Snyder, enceinte, apostrophe Philippe Couillard. Elle l'accuse de ne pas prendre les revendications des couples infertiles au sérieux. Le lendemain, le gouvernement de Jean Charest, alors minoritaire, annule l'étude du projet de loi 23. Il refuse de céder aux amendements réclamés par l'opposition visant à ce que la RAMQ paie les traitements de fertilité.

Le Dr Pierre Miron se tenait ce jour-là aux côtés de Mme Snyder, venue témoigner au nom des couples infertiles. « Pour moi, c'était immoral que l'État limite le nombre d'embryons à implanter alors que c'étaient les couples qui assumaient les coûts », a-t-il raconté au *Devoir* la semaine dernière, lors d'une visite de sa toute nouvelle clinique de fertilité, à Laval. « Pour Philippe Couillard, qui s'opposait au financement public, ça a dû être une rude journée. Il doit s'en souvenir... »

Le 21 juin 2008, Philippe Couillard annonce qu'il « réfléchit » à son avenir politique et quitte l'Assemblée nationale en coup de vent.

Le 25, c'est aux côtés du premier ministre qu'on le voit réapparaitre. C'est terminé, annonce-t-il, démissionnant coup sur coup de son poste de ministre et de député, mettant un terme à cinq ans de vie politique. Le dossier de la PMA n'était certainement pas le seul moteur de ce départ, mais il marque la fin de son mandat à la Santé.

Après son départ, le vent tourne au PLQ : c'est son successeur, Yves Bolduc, qui proclame la gratuité des traitements en 2010.

Immédiatement, le président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec, Gaétan Barrette, fustige le projet. Au fil du temps, sa position s'assouplit. Quelques mois avant de faire le saut en politique, il affirmait, présentant un mémoire au commissaire à la santé et au bien-être, que la gratuité devrait être limitée aux couples présentant une infertilité « médicale », par opposition à l'infertilité « sociale », qui concerne les



Le ministre Gaétan Barrette doit faire ses recommandations sur le PMA à l'automne.

femmes seules et les couples homosexuels, par exemple. Le but : mettre fin au « bar ouvert ».

Rentable ou non ?

En s'appuyant sur le rapport du commissaire, le ministre Barrette a avancé cette semaine que, contrairement à ce que défendait son collègue et ancien ministre de la Santé Yves Bolduc, il n'était pas certain que le programme puisse s'autofinancer en diminuant les coûts en amont, c'est-à-dire ceux engendrés par les grossesses à risques et les naissances prématurées ou multiples.

Selon les recoupements faits par le commissaire entre les différentes bases de données de Québec, bien que le pourcentage de nouveau-nés prématurés ou hospitalisés soit à la baisse, en nombre absolu ils sont toujours aussi nombreux (voir tableau). Normal : la gratuité a pratiquement fait doubler le nombre de bébés nés de la PMA chaque année. Les grossesses issues de la PMA génèrent aussi plus d'hospitalisations des mères et des bébés et de césariennes, des interventions qui ont des coûts — sans compter que les médecins touchent un supplément pour pratiquer une césarienne consécutive à la PMA.

Le commissaire affirme aussi que le taux de grossesses multiples, après la PMA, est toujours de 17 %, contre 35 % avant le programme. Étant donné que, pour la fécondation *in vitro* (FIV), le taux de grossesses multiples est passé à environ

7 %, la différence est vraisemblablement attribuable aux traitements de stimulation ovarienne. Ces derniers n'ont jamais été réglementés. Ils sont très susceptibles d'entraîner des grossesses multiples.

Le Dr François Bissonnette, président de la Société québécoise de fertilité et d'andrologie et médecin actionnaire à la clinique de fertilité OVO, exprime des doutes sur les statistiques du commissaire. Comment, en l'absence d'un registre — promis, jamais mis en place —, différencier les bébés issus de la PMA des autres dans ces statistiques ? Tant qu'un registre ne sera pas mis en place, il sera difficile de suivre le parcours médical des mères et des enfants passés par la PMA.

« Je sens qu'il y a une campagne pour faire porter l'odieux des décisions du gouvernement sur les fertologues, qui ont pourtant accompli les objectifs du gouvernement en réduisant les grossesses multiples », dit le Dr Bissonnette. « Nous sommes d'accord pour qu'il y ait un meilleur encadrement, mais il ne faut pas nous faire porter le chapeau pour les décisions qui ont été prises ! »

Les coûts du programme — près de 70 millions en 2013 — pourraient être mieux contrôlés, suggère le commissaire. Comment ?

D'autres pays dotés d'un programme public

VOIR PAGE B 3 : PROCRÉATION

Complications chez les nouveau-nés issus de la PMA

	Nombre de prématurés (%)	Nombre aux soins intensifs (%)
2009-2010	313 (30 %)	199 (19 %)
2010-2011	241 (24 %)	157 (15 %)
2011-2012	257 (21 %)	169 (14 %)
2012-2013	329 (19 %)	204 (12 %)

Source : Commissaire à la santé et au bien-être, juin 2014

EUROPE

Jean-Claude Juncker, le revenant

Jean-Claude Juncker a été élu vendredi président de la Commission européenne, malgré l'opposition acharnée de la Grande-Bretagne et de la Hongrie. L'ancien premier ministre du Luxembourg accède au poste le plus important des institutions européennes.

PHILIPPE RICARD
JEAN-PIERRE STROOBANTS

à Bruxelles

Le 27 mai, un Jean-Claude Juncker redevenu fringant et combatif a tenté de forcer le destin. Lors d'un sommet des dirigeants du Parti populaire européen (PPE), la formation arrivée en tête du scrutin européen deux jours plus tôt, le chef de file de la droite réclame un mandat pour mener lui-même les tractations avec le Parlement européen en vue de son élection à la présidence de la Commission.

Peine perdue. Il se heurte à Angela Merkel, qui préfère confier au président du Conseil, Herman Van Rompuy, une mission de déminage : la chancelière allemande espère encore, ce jour-là, éviter une crise avec le Royaume-Uni et David Cameron, qui juge M. Juncker trop fédéraliste.

Le clash est passé presque inaperçu, mais il en dit long sur les arrière-pensées de la chancelière dans cette affaire, ainsi que sur la détermination de M. Juncker à remplacer José Manuel Barroso, le président sortant. Au printemps, Angela Merkel avait accepté du bout des lèvres la candidature du Luxembourgeois, préféré au Français Michel Barnier, pour mener la campagne électorale de la droite. Elle pensait alors être en mesure de l'écarter après le scrutin pour placer une personnalité plus en ligne avec les souhaits de David Cameron.

Mais rien ne va se dérouler comme l'espère la chancelière. Ce 27 mai, juste avant de regagner Berlin après un dîner informel organisé avec ses homologues des Vingt-Huit, elle est, face à la presse, assaillie de questions sur son rôle dans cette affaire. Elle comprend qu'elle ne peut plus refuser le poste au candidat de son parti, soutenu par une probable majorité d'eurodéputés. « Une obligation démocratique », juge-t-elle en chœur les éditorialistes allemands et les élus de son parti, la CDU-CSU, tandis que la presse britannique se déchaine contre celui que David Cameron range parmi les « hommes du passé ». Pour la première fois de sa vie, M. Juncker voit alors des paparazzis camper devant son domicile luxembourgeois. Une sorte d'insulte pour ce dirigeant qui a, jusqu'ici, soigneusement dissimulé sa vie privée. On sait seulement que son épouse lui aurait confié qu'elle refuserait, à tout jamais, d'être son « pot de fleurs »...

M. Juncker ne mérite, en réalité, ni tant de haine ni tant de passion. Pendant des années, ce vétéran de la construction européenne, et de l'euro, ministre des Finances pendant les négociations du traité de Maastricht, s'est taillé une réputation d'homme de consensus. Il s'est fait une spécialité de jouer les tampons entre la France et l'Allemagne, avant et pendant la crise de l'Union monétaire. Ce qui ne l'a pas empêché de ménager les intérêts du Grand-Duché, afin de préserver le plus longtemps possible ce secret bancaire et ce dumping fiscal qui ont fait la fortune de la place financière luxembourgeoise.

Un carnet d'adresses garni

Sa longévité au poste de premier ministre du Luxembourg — dix-huit ans, avant sa chute en décembre 2013, pour une sombre affaire de services secrets mal encadrés — en a fait un vieil habitué des réunions européennes. Un homme au carnet d'adresses riche en amitiés — et en petits calculs. « Il aime les gens, il a le contact facile et une réelle capacité d'empathie », explique une fonctionnaire luxembourgeoise. Elle se souvient de l'avoir vu, lors d'un grand tournoi de football, sortir de sa voiture alors que la route était bloquée et célébrer une victoire avec des supporters portugais. Son équipe favorite, paraît-il.

La politique et l'Europe sont les deux moteurs de sa carrière. Il s'y est dévoué « corps et âme », assure l'un de ses anciens adjoints. Et c'est parce qu'il aime rappeler le passé et l'idée que l'Europe est, avant tout, un gage de paix que l'image d'un « Juncker homme d'une époque révolue » s'est progressivement imposée. La campagne électorale que le PPE lui a mitonnée, avec force recours aux nouvelles technologies et aux réseaux sociaux, visait à corriger cette réputation. Un succès ? Sans doute pas.

VOIR PAGE B 2 : JUNCKER

PERSPECTIVES

Obstination
coûteuse

MANON
CORNELLIER
à Ottawa

Mai 2011, Calgary. Des autochtones manifestent aux portes de la réunion annuelle de la compagnie Enbridge pour protester contre le projet de pipeline Northern Gateway qui doit transporter le bitume albertain vers le port de Kitimat, sur la côte de la Colombie-Britannique.

À l'intérieur, l'ancien ministre fédéral de l'Environnement devenu banquier, Jim Prentice, lance un avertissement. Les autochtones ne peuvent être ignorés car ils ont des armes puissantes pour freiner ce projet : leurs droits constitutionnels.

Tous les experts en droit autochtone abondent dans ce sens. Les Premières Nations ont des droits qui, selon elles, ne sont pas respectés et des revendications territoriales qui attendent toujours une résolution. Leur recours : les tribunaux. À moins que les gouvernements n'obtiennent leur consentement pour aller de l'avant avec des projets sur les terres revendiquées ou encore ne les consultent et les accommodent, ils feront face à une opposition sentie.

Le jugement rendu jeudi par la Cour suprême du Canada et qui, pour la première fois, reconnaît le titre ancestral d'une nation autochtone sur un territoire revendiqué rappelle cette évidence. La décision unanime et historique clarifie les critères pour reconnaître les titres autochtones des Premières Nations toujours sans traités, ce qui est le cas de la quasi-totalité des bandes en Colombie-Britannique. Elle réitère et précise aussi les droits et obligations qui découlent de ces titres pour les autochtones et les gouvernements, et ils sont étendus.

Le cas tranché jeudi offre un bon exemple des risques que courent les gouvernements à ne pas s'entendre avec les nations autochtones dont ils convoitent les territoires à des fins économiques. La Colombie-Britannique a accordé des droits de coupe sans consulter ni accommoder les Tsilhqot'in. Ces derniers se sont tournés vers les tribunaux pour faire reconnaître leur titre sur le territoire. La cour leur a donné raison et déclaré que la province avait failli à ses obligations.

Ottawa ne peut feindre la surprise devant la jubilation des groupes autochtones qui voient s'accroître leur rapport de force. Il a été averti, et plus d'une fois, de la nécessité d'établir un véritable dialogue avec eux. Mais même s'il a fait du développement des ressources le pivot de sa politique économique, il s'est traîné les pieds.

Ce n'est qu'en mars 2013, alors que l'opposition autochtone au projet d'Enbridge se cristallisait, qu'il a nommé Douglas Eyford comme « représentant spécial concernant l'infrastructure énergétique de la côte Ouest », avec pour mandat de « nouer le dialogue avec les communautés autochtones de la Colombie-Britannique et de l'Alberta susceptibles de bénéficier de la mise en place d'éléments d'infrastructure énergétique ».

Le rapport de M. Eyford, remis au premier ministre Stephen Harper le 29 novembre dernier, rappelait la nécessité d'établir des relations « efficaces » fondées sur un engagement durable avec les autochtones, de reconnaître l'importance pour les autochtones de lier l'exploitation des ressources naturelles à un programme de réconciliation plus vaste, de procéder à un développement durable sur le plan environnemental et de s'assurer que les projets servent à améliorer les conditions socio-économiques des communautés autochtones.

Moins d'un mois plus tard, l'Office national de l'énergie recommandait d'autoriser le projet Northern Gateway... avec 209 conditions, une position que le gouvernement a faite sienne à la mi-juin avec cette seule pensée pour les autochtones. Il avait la compagnie Enbridge qu'elle avait « encore du travail à faire pour remplir son engagement public de dialoguer avec les groupes autochtones et les populations établies le long du tracé ». Le rapport Eyford, lui, attend toujours une réponse officielle.

Une semaine avant l'annonce du gouvernement, M. Eyford déclarait de son côté que le gouvernement fédéral devait assumer la large part du blâme pour la profonde résistance au projet Northern Gateway. Même si Ottawa le disait dans l'intérêt national, il a laissé l'entreprise naviguer seule dans les méandres complexes des questions autochtones.

« J'ai été surpris de voir combien le gouvernement fédéral se satisfaisait de laisser les promoteurs de projets comme Enbridge nouer le dialogue avec les communautés autochtones avec peu ou pas de supervision, direction ou aide de la part de la Couronne », disait-il.

Et d'ajouter : « J'ai été frappé par le fait que certaines communautés qui menacent maintenant de s'adresser aux tribunaux et d'avoir recours à la désobéissance civile ont demandé des rencontres avec les représentants fédéraux et fait ce que je crois être, en y repensant, des propositions réalistes pour régler divers enjeux associés au projet, dont ceux environnementaux. Malheureusement, personne n'a pris la balle au bond. »

Cela dit tout. Les conservateurs ont toujours essayé de limiter la discussion à la création d'emplois et des retombées économiques pour les autochtones. Ils sont aujourd'hui rattrapés par leur obstination à garder leurs œillères et c'est toute leur stratégie économique qui peut s'en trouver affectée.

mcornellier@ledevoir.com

FIN DE VIE

Les tribunaux mettent en question
la loi française

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant
à Paris

La France compte parmi les premiers pays qui se sont interrogés sur la fin de vie. Alors que les Pays-Bas et la Belgique choisissaient dès le début des années 2000 de prendre résolument parti pour l'euthanasie, tout en l'encadrant juridiquement, la France avait à la même époque amorcé sa propre réflexion sur le sujet. Opposée à l'euthanasie proprement dite, l'Assemblée nationale adopta en 2005 la loi Léonetti, du nom du député Jean Léonetti qui en fut à l'origine. Cette loi garantit au patient et à ses proches le droit de s'opposer à l'acharnement thérapeutique en refusant un traitement médical. La loi affirme de plus qu'il est du devoir des médecins de tout faire pour soulager la souffrance des mourants, quitte à provoquer la mort.

Cette semaine, deux jugements sont venus relancer ce débat qui a déjà plus de dix ans. Mardi, le plus haut tribunal administratif français, le Conseil d'État, a entériné la décision des médecins de cesser les traitements de Vincent Lambert, un tétraplégique, depuis six ans dans un état végétatif. Comme si les magistrats s'étaient donné le mot, dès le lendemain, c'est le tribunal de Pau qui acquittait le docteur Nicolas Bonnemaïson, accusé de l'empoisonnement de sept personnes âgées qui étaient en fin de vie.

Selon nombre d'observateurs, ce hasard du calendrier ne devrait pourtant pas autoriser à confondre deux jugements par ailleurs très différents.

Une confirmation de la loi Léonetti

Vincent Lambert est devenu tétraplégique après un accident de la route survenu en 2008. Il vit depuis six ans dans un état que les médecins qualifient de « conscience minimale plus ». Cela signifie qu'il cligne des yeux et ressent la douleur, mais qu'en six ans aucune communication n'a pu être établie avec lui. Selon son médecin, Eric Kariger, chef du service de soins palliatifs du CHU de Reims, ses réactions physiques sont essentiellement de l'ordre des réflexes, même si sa mère, opposée à l'arrêt de traitement, prétend qu'il réagit à sa présence.

Ce sont d'ailleurs le père et la mère de Vincent Lambert qui sont à l'origine de cette saga judiciaire contre l'avis des médecins soutenus par l'épouse de Vincent Lambert, Rachel Lambert a maintes fois affirmé que son mari lui aurait confié qu'il ne souhaitait pas être maintenu en vie dans un tel état.

De l'avis des experts, le jugement rendu par le Conseil d'État n'a fait que confirmer l'opinion des médecins et l'application de la loi actuelle. Les juges ont en effet considéré que le maintien en vie de Vincent Lambert relevait d'une « obstination déraisonnable » et qu'il était donc contraire à la loi. Même si Vincent Lambert n'a pas formulé ses vœux par écrit, les juges estiment que son épouse peut en être l'interprète.

Moins de 24 heures après avoir été rendu, le jugement a été suspendu par la Cour européenne des droits de l'homme, où les parents ont fait appel. Selon les juristes, cela ne constitue pas un désaveu de l'opinion du Conseil d'État. Il y a d'ailleurs de fortes chances que les juges européens, qui entendront l'affaire en urgence, n'aient d'autre choix que de confirmer le jugement rendu cette semaine.

Un justicier solitaire

Il en va autrement de l'acquiescement du docteur Bonnemaïson par le tribunal de Pau. Si la décision a été généralement accueillie avec soulagement, cela ne signifie pas que l'opinion



JEAN-PIERRE MULLER AGENCE FRANCE-PRESSE

Nicolas Bonnemaïson a quitté mercredi la cour après avoir été acquitté.

des juges ne soulève pas la controverse. Rappelons que Nicolas Bonnemaïson ne s'est jamais revendiqué de l'euthanasie. Il a mis fin à la vie de sept patients en fin de vie, disait-il, afin de leur éviter des souffrances insupportables. Mais l'homme a agi seul, en évitant d'informer les familles et ses collègues du corps médical. Les médicaments injectés n'ont même pas été inscrits dans le dossier des patients.

Dans son réquisitoire, le procureur a reconnu avoir radicalement changé d'opinion à l'égard de l'accusé, reconnaissant qu'il avait agi de manière sincère et avec compassion. C'est pourquoi il n'a requis que cinq ans avec sursis. Témoignant au procès, Jean Léonetti a lui-même affirmé que Bonnemaïson n'était « pas un assassin ». Les jurés ont conclu que l'intention de tuer n'avait aucunement été démontrée et que le médecin avait agi de bonne foi. Rayé de l'Ordre des médecins, Nicolas Bonnemaïson pourrait même retrouver le droit de pratiquer.

Pour la juriste Valérie Sebag, citée dans *Le Monde*, il est clair que « les chefs d'accusation tels que "crime" ou "empoisonnement" ne correspondent plus à la réalité de la fin de vie ». Mais cela ne veut pas dire que le jugement fait l'unanimité. Plusieurs se demandent si, par leur décision, les jurés n'ont pas fourni aux médecins une autorisation d'agir sans en avertir les familles et le corps médical.

« Posons-nous la question : est-ce que l'on va donner le droit à des médecins de donner la mort à des malades qui ne l'ont pas demandé sans en débattre avec qui que ce soit ? », a demandé Jean Léonetti. Pour les partisans de l'euthanasie, ce jugement ne fait que confirmer les limites de la loi actuelle. « La loi Léonetti a désormais montré ses limites », soutient Jacqueline Jencquel sur son blogue. Elle est incapable de donner clairement aux médecins le pouvoir de décision qui devrait leur revenir à l'issue de la procédure collégiale lorsqu'ils estiment en conscience se trouver face à une impasse thérapeutique. Elle est incapable d'offrir aux médecins et aux familles d'autre solution que l'arrêt de l'alimentation et de l'hydrata-

tion, lorsqu'il s'agit de mettre fin à l'obstination déraisonnable dont peuvent être victimes les personnes en état végétatif chronique. »

La recherche du consensus

Les partisans de l'euthanasie, comme l'Association pour le droit de mourir dans la dignité, n'hésitent pas à brandir les sondages selon lesquels 89% des Français y sont favorables. Pour le ministre Stéphane Le Foll, la décision du tribunal de Pau « conforte l'idée qu'il faut faire évoluer la loi ».

Mais le gouvernement reste prudent. En janvier, François Hollande s'était prononcé en faveur d'une « assistance médicalisée pour terminer sa vie en dignité ». Le Comité consultatif national d'éthique n'est pas favorable à l'adoption d'une nouvelle loi, dont l'application est encore très incomplète. Après avoir longtemps hésité, le président français semble avoir décidé de ne pas répéter les erreurs du débat sur le mariage gai qui avait polarisé la société française et provoqué des manifestations monstres.

C'est pourquoi il a confié la mission à Jean Léonetti lui-même, avec le député socialiste Alain Claeys, de faire des propositions afin de faire évoluer la loi. Le rapport sera déposé en décembre prochain. Au lieu de bousculer la population sur un sujet aussi sensible, il s'agit d'abord de chercher un consensus, sans oublier que les jugements Lambert et Bonnemaïson demeurent des cas d'exception. « Chaque année, 25 000 personnes sont concernées par un arrêt de traitement en fin de vie », rappelle Jean Léonetti dans *Le Figaro*. C'est une procédure habituelle qui est rarement contestée devant les tribunaux. »

Comme le disait Michèle Delaunay, ancienne ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de la Dépendance : « Il y aura toujours des interstices non comblés par la loi, libres pour la conscience. »

Le Devoir

JUNCKER

SUITE DE LA PAGE B 1

Doté d'une énergie hors du commun, il ne se fait toutefois pas d'illusion : « La vie que je m'impose n'est pas bonne pour mon organisme », a-t-il parfois lâché à certains de ses collaborateurs après l'une de ces séances-marathon dont Bruxelles a le secret. Sa force : il est doté d'une bonne capacité de récupération. On l'a vu s'installer dans un siège de voiture, un fauteuil d'avion ou le canapé d'une salle d'attente et piquer illico du nez. Son talon d'Achille : une consommation que l'on dit importante de tabac et d'alcool, dont s'est d'ailleurs moqué son successeur à la tête de l'Eurogroupe, le Néerlandais Jeroen Dijsselboem.

Certains diplomates s'interrogent néanmoins sur sa capacité physique à tenir bon à la tête de la Commission — un paquebot dont le pilotage n'a rien à voir avec celui d'une cité-État. Pendant la campagne, le « candidat » du PPE est apparu usé par ces années de crise de l'euro et facilement irritabile. « Les débats ne servent à rien », lui est-il arrivé de lâcher alors que son équipe l'astreignait à faire le tour de l'Europe et des plateaux télévisés.

Son image n'est d'ailleurs pas son principal souci. Il lui arrive de sourire de ce qu'il s'écrit sur lui dans les journaux. Sauf quand des tabloïds britanniques affirment que son père était un sympathisant nazi — il fut, en réalité, enrôlé de force dans la Wehrmacht, comme de nombreux jeunes Luxembourgeois.

Homme libre

L'essentiel, pour lui, semble être de s'afficher comme un homme détaché du pouvoir — même s'il en raffole. Quand il a vu, naguère,



THIERRY CHARLIER AGENCE FRANCE-PRESSE

Jean-Claude Juncker

des postes européens lui filer sous le nez ou lorsque trois partis se sont coalisés pour l'éjecter du gouvernement de son pays, à la fin de 2013, il s'est efforcé de philosopher. Il a parlé de lui comme d'un « homme libre » qui n'aurait pas absolument besoin du pouvoir. Il a souligné qu'il n'était pas un « politicien de métier » et rappelé que son vrai métier fut celui d'avocat — même si à Luxembourg personne ne se souvient de l'avoir aperçu au barreau. Il a même affirmé qu'il pourrait un jour se convertir au journalisme, sans convaincre personne.

Et pourquoi pas, en fait ? Car cet homme-là est capable de se fondre dans tous les milieux sans perdre sa spontanéité ni sa forme particulière d'humour qui a fini par agacer beaucoup de ses interlocuteurs mais qu'il continue de cultiver, en essayant cependant de la tempérer. Il sait que son amour des mots, si possible grinçants et piquants, lui a joué des tours — faisant

même chuter le cours de l'euro à l'occasion — mais qu'il plaît aux journalistes fatigués de la langue de bois des politiques et de l'eurocratie. Ce fan de la presse, qui dévore tout ce qui s'écrit, connaît les ressorts de la sphère médiatique. « Il voit tout, lit tout, sait tout », dit un ancien ministre qui l'a longtemps côtoyé.

On ne devient pas le doyen des grandes messes bruxelloises sans susciter quelques inimitiés et frustrations. Nicolas Sarkozy le détestait et n'avait pas de mots assez durs pour critiquer son manque d'initiative au début de la crise financière. On n'efface pas non plus des positions à géométrie variable qui trahissent, pour le moins, une certaine inconstance. Ainsi, pressenti pour présider la Commission de Bruxelles en 2004, quand Jacques Chirac lui demandait de délaïsser son « département des eaux et forêts », il y renonçait pour honorer sa promesse aux électeurs grand-ducaux, auxquels il avait juré qu'il ne les quitterait pas.

En 2009, tout en affirmant ne plus s'y intéresser, il a travaillé, en coulisses, à la conquête de la présidence du Conseil, finalement octroyée au Belge Herman Van Rompuy. Et après sa récente défaite politique à Luxembourg, il se voyait en chef de l'opposition à la Chambre des députés, avait-il affirmé dans l'incrédulité générale.

Peut-être ces zigzags publics n'étaient-ils qu'une façon d'habiller une ambition qui, elle, n'a jamais changé de cap. Peut-être aussi les diatribes de David Cameron ont-elles finalement été le meilleur gage de la réussite du revenant : renoncer à M. Juncker aurait donné raison au premier ministre britannique et provoqué une grave crise avec le Parlement européen. Un scénario qui n'était pas du goût d'Angela Merkel, de François Hollande et de ses homologues continentaux.

Le Monde

PERSPECTIVES

FINANCEMENT PARTICIPATIF

Séduire la foule

Les autorités financières se grattent la tête et ses promoteurs ne veulent pas de règles strictes

FRANÇOIS DESJARDINS

La consultation que les autorités réglementaires viennent de tenir pour encadrer le financement participatif a été discrète, c'est vrai, mais elle a fait ressortir de façon spectaculaire le fait que les arguments de part et d'autre sont diamétralement opposés. Alors que ses promoteurs voudraient avoir les coudees franches pour que le terreau soit bien fertile, l'industrie financière et les défenseurs des droits des épargnants brandissent déjà le spectre du chaos, des pertes et de la fraude. Quels arguments rendra-t-on?

«C'est une bonne question», dit Diana Yazidjian, fondatrice de DFY Consulting et du groupe d'intérêt Invest CrowdFund Québec. «Ce que je pense aujourd'hui n'est pas nécessairement ce que je vais penser dans trois mois. Les forces de l'écosystème sont en mouvance.»

Le financement participatif, appelé *crowdfunding* en anglais, est déjà bien vivant sur des portails comme Haricot et Fundo, ce dernier ayant permis à Mylène Paquette d'amasser 27 240 \$ l'an dernier pour sa traversée de l'Atlantique à la rame. Pour le moment, les porteurs de projets se limitent à récolter des dons en échange de récompenses ou d'un produit.

La prochaine étape, celle qui a occupé les autorités du 20 mars au 18 juin, consisterait à récolter l'argent de la foule en échange d'une participation dans une entreprise. Bref, vendre des actions. Pour l'instant, un portail de financement qui voudrait s'y adonner aurait à s'inscrire comme courtier, ce qui entraîne des coûts prohibitifs. L'objectif serait donc de leur fournir un encadrement particulier, caractérisé par des exigences taillées sur mesure.

Des conditions favorables

Par exemple, les autorités du Québec et de certaines provinces ont suggéré, dans leur avis de consultation, qu'un investisseur ne puisse accorder plus de 2500 \$ à un projet. Les sociétés n'auraient pas le droit d'amasser plus de 1,5 million par période de 12 mois. Dans le cas des sociétés en démarrage, les limites seraient de 1500 \$ et 300 000 \$. Ces plafonds sont trop bas, selon la National Crowdfunding Association of Canada (NCA).

Le développement du financement participatif et son expansion vont dépendre de la réglementation qu'on lui donne, dit M^{me} Yazidjian.



Mylène Paquette a amassé 27 240 \$ l'an dernier pour sa traversée de l'Atlantique à la rame grâce au financement participatif.

JEAN-SÉBASTIEN ÉVRARD AGENCE FRANCE-PRESSE

«Si les règles restent comme elles sont rédigées aujourd'hui, ça sera une mauvaise nouvelle pour les entrepreneurs qui veulent lancer une nouvelle plateforme. Il y aura trop de barrières à l'entrée.»

Les autorités suggèrent par ailleurs que les portails de financement détiennent une assurance «détournement et vol» d'au moins 50 000 \$, mais aussi un capital net minimum de 50 000 \$. «L'assurance, je le comprends. Mais le capital net de 50 000 \$, je le comprends moins, dit M^{me} Yazidjian. Il faut laisser la chance au coureur. Il ne faut pas s'attendre à ce que ce soit parfait, sinon on va manquer le bateau. Si on continue comme on l'a rédigé dans la réglementation, on met des barrières très fortes à l'entrée, et ce pour tout le monde: les entreprises, même pour les investisseurs accrédités [plus fortunés].»

La règle britannique des 10 %

Alors que la Securities and Exchange Commission continue de réfléchir, la Grande-Bretagne est récemment allée de l'avant avec son cadre légal. Entre autres, on limitera ce que les investisseurs pourront mettre dans des projets financés par la foule. Concrètement, un individu ne pourra consacrer plus de 10 % de son portefeuille d'épargne dans de tels projets. Sauf si cet individu a un conseiller ou possède le statut d'investisseur fortuné.

«Ne soyez pas dupes, a pesté le fondateur du Crowdfunding Centre, Barry James. La règle

des 10 %, quelle que soit la façon de la présenter, enlève le "crowd" du "crowdfunding".» L'autorité réglementaire britannique a dit qu'elle voulait simplement mettre au clair, pour l'investisseur ordinaire, qu'il y a des risques au financement participatif.

Gérer le risque

Ce risque, qu'il soit lié à la probabilité d'un échec du projet ou à la fraude, a été souligné à grands traits par les défenseurs des droits des épargnants dans un mémoire soumis à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. L'industrie financière, elle, a été particulièrement dure.

«Un des problèmes de la dispense de prospectif prévue pour le financement participatif vient de l'insuffisance d'expertise, d'imputabilité et de surveillance des portails par l'entremise desquels les investissements sont effectués», a écrit l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACVM). «Nous nous préoccupons du profil des gens qui pourraient être impliqués dans la création de ces portails», a-t-elle poursuivi en évoquant des gens doués sur le plan technologique mais «sans expérience dans l'industrie». Elle a aussi parlé des «individus problématiques» pouvant être «séduits par l'idée d'exploiter des investisseurs».

Lors d'une récente entrevue à *Crowdfund Insider*, le patron du site britannique Crowdfunder a affirmé n'avoir vu jusqu'ici aucun cas de fraude, car l'analyse des projets est exhaustive.

Ce qui n'empêcherait pas, toutefois, une entreprise de fermer ses portes après une ronde de financement par la foule.

Devant la méfiance qui pourrait se manifester ici ou là, la notion de confiance est extrêmement importante et le porteur d'un projet devrait constamment nourrir le lien qui l'unit à ses donateurs et à ses investisseurs. «Il doit gérer sa communauté, être présent, être rassurant, répondre aux commentaires», dit Sophie Renault, maître de conférence à l'IAE de l'Université d'Orléans, où elle s'intéresse notamment au financement participatif. «Il peut aussi publier des vidéos pour traiter de manière globale les questions posées par les internautes. Il faut pouvoir identifier la personne qui se trouve derrière le projet. Mais je ne pense pas que la foule soit aussi méfiante que l'industrie financière.»

Les consultations publiques viennent à peine de se terminer et il serait étonnant que des règles soient édictées rapidement. D'autant plus qu'aux États-Unis, le travail n'est pas fini. Lorsque l'encadrement sera connu, combien de portails pourraient voir le jour? M^{me} Yazidjian est réaliste. «Au Québec, ça va se compter sur les doigts d'une main, et même là je suis optimiste. On ne s'approprie pas encore le financement participatif. Ça va prendre du temps. S'il y a des joueurs, ils vont certainement souhaiter recruter des entreprises à l'extérieur du Québec, car elles seront prêtes et plus au fait du modèle.»

Le Devoir

DEUX CAS DE FINANCEMENT PARTICIPATIF

De Françoise Stéréo à Ricochet, l'art du nouveau journalisme militant soutenu par le public

STÉPHANE BAILLARGEON

Ça va, ça vient. Cette semaine, CBC/Radio-Canada annonçait encore des compressions budgétaires, des réductions de postes et une présence numérique accrue pour les prochaines années. Les temps sont durs, très durs, pour le diffuseur public.

Presque en même temps, deux nouveaux médias, tout beaux, tout chauds, dévoilaient leurs intentions. Deux magazines diffusés en ligne. Deux productions médiatiques résolument militantes, l'une pour la gauche (Ricochet), l'autre pour le féminisme (Françoise Stéréo). En plus, la première vient de dépasser ses objectifs de sociofinancement et la seconde songe à lancer sa propre campagne de soutien public. Les temps sont doux pour l'engagement public.

Le magazine féministe est apparu en milieu de semaine avec le site *Francoisestereo.com*. L'appellation contrôlée s'inspire du pseudonyme (Françoise) de Robertine Barry, pionnière du journalisme canadien-français, et y ajoute «Stéréo» pour «la prise de parole, la résonance, l'idée de se faire entendre et la pluralité des voix», dit la présentation du premier numéro.

On y retrouve un éditorial, des chroniques, des coups de gueule et des coups de tête. Marie Curé parle des «femmes à l'université» en exposant les nouveaux visages de l'inégalité dans la noble institution. Caroline Allard inaugure sa rubrique *Point de vulve* avec un billet à l'acide caustique et comique où elle classe et démonte les messages sexistes et machistes que lui envoient des lecteurs qu'elle a attirés malgré elle. Pierre-Luc Landry, la seule signature masculine, s'en prend à la médiatisation du mariage gai.

«Nous créons Françoise Stéréo à partir de ce constat que trop peu de femmes et trop peu de points de vue féministes s'expriment dans les revues intellectuelles éditées au Québec: c'est ce silence que nous voulons remplir de nos voix avec un dispositif de presse libre alternatif», explique Marie-Andrée Bergeron, cofondatrice du projet avec Valérie Gonthier-Gignac, Djanice St-Hilaire, Catherine Lefrançois, Marie-Michèle Rheault et Julie Veillet, le collectif qui anime le

comité éditorial non mixte. «Le projet part d'amitiés féministes, poursuit M^{me} Bergeron. Je veux dire qu'à la base on est des amies.»

Elles sont aussi des intellos de haut niveau, et la revue ne boude pas ce plaisir. M^{me} Bergeron est même une spécialiste des revues féministes. Elle a analysé *La Vie en rose* à la maîtrise. Elle a poursuivi au doctorat en s'intéressant en plus à *Québécoises debout!* et aux *Têtes de pioches*. Elle poursuit en stage postdoctoral en traçant le portrait de l'intellectuelle québécoise à travers les publications culturelles ou politiques de 1948 à 1968.

«La revue féministe, c'est le centre de mes préoccupations, à la fois pour mes recherches et pour la militante, dit la chercheuse. Mais les deux intérêts demeurent distincts. Mes travaux universitaires, je les fais du point de vue de l'analyste. Notre revue, je la conçois dans la lignée dont elle est l'héritière, avec la même volonté de faire porter une voix qui manque.»

Françoise Stéréo paraîtra deux fois l'an sur le Web avec un numéro papier annuel, si les moyens le permettent. Pour l'instant, tout le travail se fait bénévolement, au contenant comme au contenu. Le collectif de direction songe à lancer une campagne de collecte de fonds publique.

Ricochet va vite

La formule vient de sourire à Ricochet, autre nouveau média virtuel qui fait tout un saut en dépassant les objectifs de sa campagne de financement participatif. L'appel à tous lancé il y a quelques semaines avec le slogan «Réinventons le média indépendant» a permis de passer par-dessus la barre des 83 000 \$, soit 8000 \$ de plus que l'objectif fixé au départ.

La cagnotte permet de garder le cap sur les promesses en visant un lancement vers la fin d'août, en tout cas juste à temps pour la grande reprise des activités sociopolitiques de l'automne. Ricochet sera en ligne, bilingue et multimédia, engagé à gauche et gratuit, avec une production originale mêlant les scoops, l'analyse et les commentaires.

«Nous sommes très heureux du résultat, commente Gabrielle Brassard-Lecours, cofondatrice et porte-parole francophone de Ricochet.

La réception des dons sur la plateforme en ligne est terminée, mais nous pouvons encore recevoir du soutien par d'autres moyens, par courriel par exemple.»

Au total, 1548 personnes ont contribué à la campagne. En gros, les dons du Québec seraient plus nombreux, mais moins généreux en moyenne. Ricochet a même attiré une poignée de dons en provenance des États-Unis.

La belle aventure canadienne utilise la plateforme de récolte de fonds américaine Indiegogo.com, une des plus fréquentées. L'intermédiaire réclame 9 % de commission pour administrer la collecte, avec une remise de 5 % quand l'objectif est atteint, mais aucun rabais dans le cas contraire. En clair, dans ce cas, plus de 3000 \$ restent à Indiegogo.

Reste encore un bon 80 000 \$, qui va essentiellement servir à construire le site Web et à payer les premiers collaborateurs. «La priorité, c'est le site, dit la porte-parole. Nous voulons une version multimédia permettant la diffusion de contenu complet et nous aurons une application mobile. Tous les collaborateurs seront rémunérés. Nous tenons absolument à payer tous ceux qui vont produire de l'information pour Ricochet.»

L'intérêt se mesure aussi par la qualité des personnes «sérieuses et professionnelles» qui ont déjà manifesté leur intérêt à participer à l'aventure médiatique. La liste comprend déjà le leader étudiant Gabriel Nadeau-Dubois, la chercheuse de gauche Ève-Line Couturier, le philosophe Michel Seymour, le journaliste américain Michael Lee-Murphy et la féministe Steph Guthrie.

Ricochet souhaite diffuser au moins une chronique et un reportage par jour, y compris des articles de fond pour contextualiser et analyser l'information courante. Il lui faut une bonne dizaine de chroniqueurs ou blogueurs, dont certains sont connus.

M^{me} Brassard-Lecours confie que les offres de collaboration arrivent de partout, y compris des employés des médias traditionnels. Elle cite des propositions en provenance de Radio-Canada, sans dévoiler de noms. Ça va, ça vient...

Le Devoir

PROCRÉATION

SUITE DE LA PAGE B 1

ont déployé diverses stratégies. Les habitudes de vie diminuant les chances de conception sont parfois ciblées: consommation de drogue et d'alcool, tabagisme, obésité, par exemple. Un âge maximal pour la femme, mais aussi parfois pour l'homme, peut être décrété, sachant qu'après 42 ans pour une femme les succès sont rares. En Belgique, selon l'âge et le nombre de tentatives précédentes, on restreint à un ou deux les embryons pouvant être implantés. Au Danemark, les couples qui ont déjà un enfant doivent payer pour les traitements.

Restreindre l'accès à la FIV pour des techniques moins invasives et moins coûteuses, comme le suggère le commissaire, est une idée à double tranchant. En effet, elle pourrait avoir l'effet pervers d'augmenter les coûts, puisque la stimulation ovarienne mène plus fréquemment que la FIV à une grossesse multiple, avec les risques et les coûts que cela comporte.

Virginie Kiefer-Baliget affirme que les couples infertiles sont d'accord avec l'idée d'instaurer des balises. «Il faut partir de données scientifiques sur les chances de succès, nuance-t-elle. Pourquoi abolir un programme quand on peut procéder à des ajustements? L'infertilité est en hausse, c'est une préoccupation de société. Oui, il faut considérer les économies qu'on peut faire avec le programme, mais rappelons qu'il y a retour sur investissement.» Comprendre: de futurs contribuables.

La charte protège les couples gais

Réserver l'accès aux couples hétérosexuels semble juridiquement délicat. Dans un avis préparé pour le commissaire, la professeure de droit à l'Université de Sherbrooke Anne-Marie Savard conclut, à la lumière de la jurisprudence, que ça ne tient pas la route. La Charte canadienne des droits et libertés a pour conséquence qu'un droit d'accès aux soins doit être offert «à tous de la même manière», écrit-elle. «Même en adoptant une limite d'accès en apparence neutre, basée par exemple sur un critère d'infertilité physiologique, il est loin d'être certain, voire improbable», qu'une telle limite passe le test de la Charte, ajoute-t-elle.

Ainsi, l'exclusion de l'infertilité sociale a peu de chances d'être retenue. «Nous serions en présence d'une discrimination indirecte, de surcroît basée sur un motif, l'orientation sexuelle, ayant fait l'objet de nombreux jugements», avance M^{me} Savard.

Le Devoir

ÉDITORIAL

ICI RADIO-CANADA

La fuite en avant

La direction de Radio-Canada a dévoilé jeudi un plan stratégique visant à mettre fin à l'hémorragie qui l'affecte depuis des lustres. Le traitement est à ce point draconien que la SRC se sera, à l'horizon 2020, radicalement transformée et éloignée de son mandat de radiodiffuseur public au service de la communauté.



BERNARD DESCÔTEAUX

Ce n'est pas d'hier que Radio-Canada vit des difficultés financières. Lorsqu'on fait la revue de presse des dernières décennies, le titre qui revient le plus souvent c'est «*Encore des compressions à Radio-Canada*». On sera d'accord avec son président, Hubert T. Lacroix, lorsqu'il dit que cela ne peut plus continuer. Depuis 40 ans, les gouvernements successifs ont réduit ses budgets et lui ont imposé des contraintes, souvent inspirées par des raisons politiques. On l'a menacée de tout, y compris de fermeture. Elle arrivait toujours à s'en tirer, car on croyait malgré tout à la nécessité d'un diffuseur public.

Depuis l'arrivée des conservateurs de Stephen Harper, les choses ont changé. Pour eux, règne à la SRC/CBC un esprit libéral intolérable. Ses budgets ont été au mieux gelés. Ses revenus publicitaires lui auront permis de tenir le coup jusqu'à ce qu'ils s'effondrent avec la perte du contrat de diffusion des matchs de la LNH. Plus moyen d'éviter le mur. La collision a entraîné des compressions de 130 millions et la suppression de 657 postes en mars.

Pour le gouvernement Harper, Radio-Canada doit faire avec le 1,34 milliard qu'il lui attribue, ce qui est peu comparé à ce que les autres pays de l'OCDE octroient. Sans le dire, les conservateurs l'ont mise dans l'obligation de se repenser. La direction de la SRC aurait pu se révolter, dire son désaccord, voire démissionner, mais en réalité il n'y avait pas de désaccord. Le conseil d'administration est conservateur et pense comme le gouvernement.

Le plan Lacroix répond à une logique économique. La réalité du marché des médias traditionnels n'est pas différente à Radio-Canada qu'ailleurs. Devant la baisse des revenus, les rationalisations, comme la vente d'actifs immobiliers, et les réductions d'effectifs, sont inévitables, mais pas sans risques. Le risque ici est le désinvestissement dans ce qui est la marque principale de Radio-Canada, la création et les créateurs. On abandonne la télévision pour le numérique, se lançant tête baissée là où tous les autres diffuseurs privés vont parce que les revenus publicitaires se déplacent vers le numérique... là où les budgets sont quatre, cinq ou six fois moindres. Et pour obtenir sa part, elle devra faire comme ses concurrents et se faire de plus en plus commerciale. Financièrement, rien n'est garanti, d'autant plus que la contribution d'Ottawa pourrait à nouveau diminuer.

Les amis de Radio-Canada réclament un débat public, à raison. Les questions à soulever sont nombreuses. D'abord quant au maintien de sa mission de diffuseur public, qui est de contribuer à refléter et à façonner sa communauté, ce qu'elle a fait admirablement au Québec par ses productions audiovisuelles. Puis quant à ses objectifs, qui sont de viser des productions de qualité plutôt que la recherche du plus grand auditoire. Ce qui a fait la spécificité de Radio-Canada est la qualité de ses productions et son expertise dans le secteur audiovisuel. Dans le numérique, il lui sera difficile de se distinguer de ses concurrents privés et facile de se disperser sur de multiples plateformes pour grappiller quelques revenus aléatoires. Pourquoi ne pas se concentrer sur ses forces? Pourquoi abandonner sans se battre davantage? Cela ressemble à une fuite en avant avec en main un plan d'affaires bien plus que stratégique.

WAL-MART

Immense victoire!

Neuf ans plus tard, les employés de Wal-Mart à Jonquière remportent une victoire historique dont profiteront tous les salariés qui désirent exercer leur droit d'association dans des entreprises aux penchants antisyndicaux.

La Cour suprême a tranché : congédier ses employés constitue un changement unilatéral aux conditions de travail qui va à l'encontre de l'article 59 du Code du travail si le geste est posé pendant la période qui sépare le dépôt d'une requête en accréditation et l'exercice du droit de grève, de lockout, ou l'arbitrage d'une première convention collective.

En congédiant tous ses employés de Jonquière une semaine après que le syndicat fraîchement accrédité eut fait appel à un arbitre pour rédiger leur première convention collective, au printemps 2005, Wal-Mart croyait n'avoir à invoquer que le droit de toute entreprise à fermer ses portes pour éviter tout recours.

Ce droit existe bel et bien, reconnaît la Cour suprême dans un jugement majoritaire. Mais le plus haut tribunal rejette l'argument de Wal-Mart, de la Cour d'appel du Québec et des juges minoritaires qui soutenaient que cette obligation de maintenir les conditions de travail tombait d'elle-même dès lors que l'entreprise fermait.

Pour congédier son personnel à ce moment précis du processus de syndicalisation, Wal-Mart aurait dû faire la preuve que sa décision était conforme aux pratiques de gestion en vigueur à Jonquière avant l'accréditation, ce qu'elle n'a pas fait.

En conséquence, la Cour ordonne à l'arbitre au dossier, qui avait aussi conclu à une infraction en 2009, de déterminer le montant de la réparation. Et la cerise sur le gâteau, c'est qu'elle condamne Wal-Mart à payer tous les frais juridiques engagés depuis le début des procédures, en 2005, y compris ceux du syndicat.

Pour justifier cette décision, le juge Louis Lebel offre une interprétation libérale du fameux article 59. Selon lui, cette obligation au statu quo de la part de l'employeur ne vise pas seulement à assurer un équilibre entre les parties, mais à favoriser clairement l'exercice du droit d'association chez les salariés.

Par ce jugement qui a pris tout le monde par surprise, la Cour suprême fournit une arme puissante aux organisations syndicales. Désormais, il sera plus difficile de laisser planer la menace d'une fermeture et surtout beaucoup plus coûteux de passer de la parole au geste sans fournir une preuve convaincante que la même décision aurait été prise «*dans le cours normal des opérations*», à cause de difficultés financières par exemple.

Après plusieurs échecs subis à tous les paliers du système judiciaire, voilà enfin une bonne nouvelle pour ces employés dont le seul tort fut de vouloir exercer leur droit d'association, et surtout pour tous ceux qui voudront faire de même à l'avenir.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
 Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
 Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
 Directeur des finances STÉPHANE ROGER
 Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
 Adjointes PAUL CAUCHON, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



LETTRES

Une longue plainte pour Radio-Canada

Je dépose une longue plainte, tout comme ceux qui ont besoin de Radio-Canada pour apprendre ce qui se passe dans nos parlements du Canada et du Québec, pour comprendre ce qui se passe dans les partis politiques, les syndicats, les compagnies, en éducation, pour suivre ce qui se passe en Ukraine, en Irak, en Égypte, oui, l'Égypte d'aujourd'hui, et partout ailleurs dans le monde. Le premier ministre conservateur et le p.-d.g. de Radio-Canada sont-ils au courant de ce que ça veut dire?

Mario Cardinal
 Ex-ombudsman de Radio-Canada
 Le 27 juin 2014

Les annonces d'Hubert T. Lacroix...

ou l'art de faire passer des coupes draconiennes pour un plan stratégique. Après Nathalie Normandeau pour sa prestation devant la commission Charbonneau, c'est Hubert Lacroix, président de CBC/Radio-Canada, qui mériterait une mise en nomination aux prix Gémeaux pour son interprétation du haut cadre dynamique visionnaire.

Lors de sa tournée médiatique de jeudi dernier, M. Lacroix a réussi le tour de force de faire passer des coupes de 150 millions de dollars dans son budget, de 25% de son personnel et de 50% de ses espaces comme une bonne nouvelle

pour l'avenir de Radio-Canada en présentant le tout comme un plan stratégique destiné à faire de la société d'Etat une entreprise à la fois plus moderne, plus souple et plus efficace. Évacuée, la dimension essentiellement politique de cette nouvelle pour faire toute la place à ce que M. Lacroix présente hypocritement comme une décision d'affaires motivée par les nouvelles exigences du monde des médias.

En fait, le gouvernement Harper a trouvé en M. Lacroix un émissaire pour le travail de sape qu'il mène contre le diffuseur public. Comme M. Charest avait trouvé en Nathalie Normandeau une soldate pour ses basses œuvres.

Yvonne Langford
 Îles-de-la-Madeleine, le 27 juin 2014

REVUE DE PRESSE

De MacKay à Fahmy, un festin d'erreurs

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

La chroniqueuse Tabatha Southey (*Globe and Mail*) ne manquait pas de qualificatifs pour décrire le ministre de la Justice cette semaine. «*Meta-wrong*», «*Wrongman*», «*Superhero of wrong*», autant de variations sur le thème de celui qui se trompe toujours et enfle les erreurs à la chaîne.

Souvent élu député le plus sexy d'Ottawa — dans les concours annuels organisés par l'hebdomadaire politique *Hill Times* —, Peter MacKay a retenu l'attention pour de tout autres raisons dans les derniers jours. Sa déclaration stipulant que, s'il y a si peu de femmes nommées juges au Canada, c'est parce que celles-ci ne veulent pas s'éloigner de leur progéniture, puis le contenu de deux courriels envoyés à la fête des Mères et à celle des Pères l'ont mis dans l'embarras.

«*Avant le moment où vous arrivez au bureau, vous avez déjà changé des couches, fait les lunchs, couru pour attraper l'autobus scolaire, déposé les enfants à la garderie, pris soin d'un proche vieillissant et peut-être même pensé au souper*», indiquait M. MacKay dans son courriel pour les mères.

Celui envoyé à son personnel pour la fête des Pères parlait plutôt de «*l'immense influence*» que les pères ont sur leurs enfants et du fait que leurs «*paroles et actions façonnent grandement qui ils deviendront*». D'un côté, les couches. De l'autre, la formation des leaders de demain.

Tabatha Southey remarque que, ces jours-ci, Peter MacKay est dans l'erreur à propos de tout et qu'il l'expose partout. Elle se dit impressionnée par «*l'incompétence*» chronique de MacKay : projet de loi C-36 sur la prostitution, accusation infondée contre Justin Trudeau (disant que le chef libéral veut rendre accessibles aux enfants des drogues dangereuses), projet de loi C-13 (sur la

cybercriminalité). Southey estime que tout ce que MacKay touche se change en fiasco.

Savoir se taire

Dans le même journal, Margaret Wente dit qu'elle se sent mal pour MacKay, qui essuie rebuffade sur rebuffade, notamment dans ses relations avec les tribunaux.

Mais sur le fond de ses derniers commentaires, Wente estime que Peter MacKay a raison de souligner que les femmes font généralement plus de sacrifices que les hommes pour s'occuper de leur famille. Et elles le font souvent par choix, affirme Wente.

Sauf que Peter MacKay devrait savoir que ce genre de choses ne se dit pas en public, écrit-elle. S'il n'est pas assez intelligent pour comprendre ça, il ne l'est peut-être pas assez pour être ministre, ajoute Margaret Wente.

Dans le *Toronto Star*, en éditorial, on écrit que le débat soulevé par Peter MacKay sur la représentation au sein de la magistrature est important... mais qu'il a été très maladroitement mis en avant.

Le problème actuel, selon le *Star*, c'est qu'on n'a aucune idée des raisons pour lesquelles les femmes ne postulent pas pour les postes de juge, ni même s'il est vrai qu'elles ne posent pas leur candidature. Le journal s'inquiète aussi de la très faible présence des minorités visibles au sein de la magistrature.

«*Il n'est pas crédible de dire que seuls les avocats masculins et blancs répondent aux critères de qualité, d'intégrité et d'expérience pour être nommés juges*», croit le *Star*. Il est important que ceux qui interprètent nos lois représentent ce que sont nos communautés. Le système de nomination — complexe, opaque et sujet aux manipulations politiques — ne produit pas de bons résultats. Peter MacKay devrait s'attarder à régler ce problème plutôt que de conjecturer sur les liens mères-enfants, pense-t-on.

Dans le *National Post*, Christie Blatchford suggère que le processus de nomination des juges par le fédéral suive la voie tracée par l'Ontario avec son Comité sur les nominations à la magistrature. Celui-ci est efficace, plutôt transparent, et il diminue l'arbitraire qui entoure le processus fédéral, note-t-elle.

Égypte

Si le Canada a été très timide dans sa réaction à la condamnation du journaliste canadien Mohamed Fahmy en Égypte, c'est peut-être par stratégie, écrivait mercredi Campbell Clark dans le *Globe and Mail*. Nul doute que, si Fahmy avait été condamné en Iran, Ottawa n'aurait pas eu le même ton, croit-il.

La justice égyptienne a condamné Fahmy et deux collègues d'al-Jazira pour, essentiellement, avoir fait du journalisme qui déplaît au gouvernement d'al-Sissi, rappelle Clark, qui s'intéresse de près à la diplomatie canadienne.

Le chroniqueur suggère des explications : peut-être Stephen Harper pense-t-il avoir une chance de faire débloquent ce dossier par la voie diplomatique, dans les coulisses? Peut-être ménage-t-il le gouvernement égyptien parce qu'il croit que toute solution de remplacement à celui-ci serait pire que la situation actuelle? Mais si le ton mesuré du Canada — qui n'a exprimé que sa «*déception*» à la suite du jugement — est autre chose qu'une tactique, c'est une grosse erreur, pense Clark.

Le régime égyptien a tout d'une dictature, et le Canada devra bientôt décider s'il continue à tenter d'améliorer ses relations avec l'Égypte ou s'il finit par reconnaître que ce qui se passe là-bas est inacceptable, dit-il.

Sur Twitter: @gbcote

Le Devoir

Les liens vers les articles originaux sont associés à la version en ligne de ce texte.

IDÉES

NOUVELLES COMPRESSIONS À LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

La saignée

JEAN-FRANÇOIS FORTIN

Député de Haute-Gaspésie-La Mitis-Matane-Matapédia

Les médecins du Moyen-Âge avaient l'habitude de saigner leurs patients. Si ce n'était pas le meilleur moyen de sauver la vie du malade, ça avait au moins l'avantage de les empêcher de se plaindre du service par la suite. Déjà faibles, beaucoup en mourraient, et les plus chanceux bénissaient leurs chances.

Hubert Lacroix se comporte en médecin médiéval, en Sganarelle, mais sans l'humour. Comme un imposteur qu'on croyait dévoué aux intérêts de la télévision publique mais qui travaille à démolir irrémédiablement la SRC. Après son passage, jamais plus Radio-Canada ne sera la même. Affaiblie, émasculée, cette société d'État qui a tant contribué au développement de la culture québécoise est en voie — au rythme où vont les choses — de devenir la PBS canadienne.

La «restructuration» (euphémisme hypocrite, s'il en est un! Allez dire à des centaines d'employés congédiés qu'ils ont été «restructurés» pour voir!) annoncée cette semaine amorce le démantèlement de la télévision publique souhaité depuis des années par le Reform Party.

Stephen Harper n'aime pas les journalistes, il s'en est toujours méfié. De fait, à part avec l'exécutif, le premier ministre n'aime pas partager le pouvoir. Ni avec le judiciaire, ni avec le législatif, ni avec le quatrième pouvoir. Qu'il s'attaque à Radio-Canada n'a rien de surprenant. Tout comme Shelley Glover, la ministre du Patrimoine, qui, en bonne tory, n'a pas l'intention de bouger le petit doigt pour aider le radiodiffuseur public. Bref, que le gouvernement fédéral soit l'ennemi objectif de l'information et de la culture ne surprend personne. Mais Hubert T. Lacroix!?

Parce que ce n'est pas le syndicat qui devrait être dans la rue à hurler son indignation, ce n'est pas les employés qui devraient être les plus découragés et les plus indignés, c'est le président. Celui-là même qui se cache derrière des écrans de télévision pour parler à son personnel. Celui-là même qui dit que rien n'est ac-

quis pour les prochaines années, que tout dépend des crédits parlementaires. Celui qui devrait défendre Radio-Canada est un de ses fossoyeurs. Une véritable honte!

Le virage numérique est nécessaire et doit se faire sur une période raisonnable. Si les mandats de Radio-Canada se multiplient, les sommes nécessaires doivent suivre. On en demande plus à la SRC? Eh bien, qu'on en donne plus. Ce n'est pas comme si Ottawa manquait d'argent. Un choix politique. Un choix idéologique.

L'absence d'indignation et de combativité du président en fait clairement un complice. Je ne demande pas sa démission, mais à sa place, incapable de défendre mon monde, je démissionnerais. Les principes ne doivent pas être négociables.

Les régions vont en pâtir, comme d'habitude, comme avec le FAPL, comme avec l'assurance-emploi. Déjà, il est question que le *Téléjournal Est-du-Québec* passe d'une heure à trente minutes dès 2015. Un impact considérable pour les régions du Québec, pour notre capacité à nous informer sur notre coin de pays, à débattre d'enjeux qui nous concernent, à développer le sentiment d'appartenance à nos régions. Néfaste. Je dirais inacceptable si ce mot n'avait été si galvaudé. Faut croire que le «ICI» de Radio-Canada ne s'adressait pas à nous...

Les régions vont en pâtir, l'information et la créativité aussi. On voudra des émissions qui ne coûtent pas cher, des séries à fortes cotes d'écoute, prudentes, pas trop d'audace. *Grande Ourse? Les Bougon? Série noire?* Risqué.

Et ce sont les créateurs québécois qui vont en faire les frais.

Je suis indépendantiste. Je veux qu'à terme, le plus tôt possible, mon pays devienne un pays. Je veux une télévision publique québécoise de la stature de celle qu'avait Radio-Canada avant le bulldozer conservateur. Mais ce n'est pas une raison pour que j'accepte que des créateurs québécois, des journalistes québécois, des techniciens, des réalisateurs, des producteurs québécois, de toutes les régions du Québec, perdent leur emploi.

Je défendrai Radio-Canadas, comme dirait Falardeau, et j'invite tous les Québécois, fédéralistes et indépendantistes, à le faire aussi. C'est notre culture et notre accès à l'information qui sont attaqués. Ne restons pas les bras croisés. Ne laissons pas Stephen Harper, Shelley Glover et Hubert Lacroix continuer leur saignée.

Des grands bouts de vie



DAVID DESJARDINS

William Verge et Nadège Brunelle sont beaucoup moins babas cools que je ne les avais imaginés. En fait, ils ne le sont pas du tout.

Mais j'y peux rien : dans mon esprit obtus, parcourir le monde en cherchant le trouble pendant 21 mois pour aller geler en Terre de Feu, visiter des mines en Bolivie, faire du trekking au Népal, barboter dans la misère au bord du Gange et, afin d'économiser, choisir les plus pénibles moyens de transport, des hôtels minables et tutoyer les coquerelles, ça vient avec quelque chose comme une sorte de territoire culturel. Pensez à des vêtements informels en lin et aux refrains manichéens des chansons de Tryo.

Quand j'ai sonné à leur porte, à côté de laquelle une boutique de poteux exhibe ses sélections de papiers fins et de pipes à eau, c'est évidemment galvanisé mon préjugé.

Sauf que, comme je le disais, j'étais très, très loin dans le champ.

En même temps, j'aurais dû m'en douter. Des babas cools ne se seraient pas souciés de ce qui allait advenir de leurs carrières respectives (elle est infirmière et lui est ingénieur) après deux ans à faire le tour du monde. Et une fois en Asie, ils auraient fait comme dans *The Beach* (le film de Danny Boyle tiré du roman d'Alex Garland), se seraient trouvés un bout de paradis, loin des regards, où laisser flotter leur insouciance en se croyant plus fins que les autres touristes, simplement parce qu'ils ont dégouté un nouvel endroit à salir.

Des esprits frivoles n'auraient pas publié un livre en forme de récit de voyage à leur retour pour pouvoir le montrer à leurs futurs employeurs. Bouquin au titre en forme de justification : *Le trou dans mon CV*.

J'ignore pourquoi cette image grossière avait collé dans ma tête, parce qu'il n'y a rien de caricatural dans ce petit ouvrage publié à compte d'auteur, mis en page par le frère de William qui, lui, signe avec Nadège une poignée de textes drôles, simples, et si dénués de toute prétention qu'on ne peut faire autrement que d'en aimer les auteurs, si toutefois on ne trouvait pas de grandes vertus à leur prose. Une écriture qui, sans être exceptionnelle, s'avère limpide et, disons-le, bien plus divertissante que celle de la moyenne de mes semblables, journalistes et chroniqueurs.

Les auteurs flirtent un peu avec la petite morale de l'Occidental qui se frotte à la misère de la multitude, mais sont pas cons. Jamais gagas ni messianiques. Lucides, avec du cœur.

«*Je sais que ça reste du tourisme*», admet bien volontiers William, ironisant un peu ensuite en disant que le tourisme, c'est mal. «*Mais je suis dépendant.*»

Ils reviennent tout juste de trois semaines de rechte en Europe. Suède, Croatie, Italie. Pour aller voir des amis et trimbaler le bébé de 18 mois qui nous tourne autour tandis que nous discutons du retour à la réalité, de cette normalité qu'ils ont fuie et qui les happe, surtout avec un enfant, le boulot, le loyer.

Quand j'évoque cette famille qui était dans les journaux la semaine précédente et qui est partie faire un énorme périple à vélo, les yeux de Nadège s'allument. C'est elle qui avait le plus hâte de rentrer au terme de ce long périple, mais c'est aussi pour elle que le retour s'est révélé le plus complexe. «*Je ne savais plus trop ce que je voulais en rentrant*», confie-t-elle. Elle enseigne en ce moment.

Sinon, les malheurs que certains proches avaient prophétisés ne se sont pas avérés. Et ils ne regrettent pas une seconde d'avoir flambé un confortable dépôt (environ 20000\$ chacun) sur une maison pour vivre l'aventure d'une vie.

Il n'y a rien qui se compare à ça, dit William. «*C'est l'inconnu tous les jours qui t'attend.*» «*C'est le contact avec les gens*», ajoute Nadège, citant ceux croisés en Birmanie, en Égypte, en Iran. «*C'est les nouvelles situations, la chair de poule de l'incertitude, des nouvelles odeurs, des nouveaux sons. Il n'y a jamais de routine*», termine son chum.

Sont pas babas cools. Ni naïfs. Ils ont seulement envie d'autre chose. Une vie qui se fait mieux que du temps condensé, hachuré, segmenté, étiqueté.

Je les quitte dans l'humide torpeur de ce matin de Saint-Jean que peuplent les mendiants, les errants en tous genres, ceux pour qui la fête s'est étirée jusque dans l'aube. Comme celui avec des shorts hawaïens, une chemise avec des flammes dessus et un sac à l'effigie d'un dojo de karaté yoseikan qui se tient devant la boutique de poteux. Il avance dans la rue avec la lenteur déterminée d'une limace, une sourire large comme un continent lui barre le visage.

C'est le bonheur simple de celui qui n'a rien, et surtout pas d'horaire. Il me fait le même effet que la lecture du bouquin de William et Nadège. Je n'enviais jamais leur sort, mais j'étais jaloux pareil. Parce qu'il y a de grands bouts de vie et de liberté qui n'appartiennent qu'aux vagabonds.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La SRC subit des compressions depuis plusieurs années. Ci-dessus : une manifestation syndicale en mai 2009.

PROPOS SEXISTES : LETTRE À PETER MACKAY
Confidences d'un père à un autre

ÉRIC PINEAULT

Professeur au Département de sociologie de l'UQAM

Je me présente, Peter : Éric Pineault, professeur d'université, père de deux enfants (un gars, une fille) et beau-père d'une troisième grande fille de 19 ans. Oui, tu es ministre, personnalité politique importante, un des piliers du nouveau conservatisme canadien, mais je me permets de t'interpeller comme père, Peter. On a presque le même âge : tu es né en 1965, moi, en 1967. Comme moi, tu as certainement été confronté aux importants bouleversements dans les rôles «genrés» entre ta naissance et aujourd'hui. Comme moi, tu as peut-être été témoin de l'ambivalence de nos mères, qui ont massivement quitté le foyer à partir de la fin des années 1970 pour se lancer dans une carrière professionnelle, mais aussi en même temps par contrainte économique à mesure que les revenus du paternel stagnaient ou déclinaient.

On est de la génération qui a vécu la fin du modèle «papa à raison» dans un contexte de restructuration économique profonde. Derrière les chiffres, il y a des histoires : ma mère contrainte de travailler plus qu'elle le voulait, mon père soudainement au chômage, mais incapable de prendre en main l'ordinaire de la maison par manque de savoir et de culture domestique. Peut-être, comme moi, as-tu été marqué par cette transition? En tout cas, de mon côté, l'impuissance domestique de mon père et l'insécurité professionnelle de ma mère furent des expériences identitaires fondamentales. À cela s'est ajouté l'appartenance de quelques compagnes de vie qui, confrontées aux mêmes questions, ont trouvé dans le féminisme des réponses importantes.

Je voulais te confier que je suis fier comme parent, et comme père, de transmettre à mon fils et à mes filles les savoirs domestiques dont ils auront besoin pour vivre leur vie adulte, fier que mon gars tienne pour acquis qu'il devra cuisiner, faire la vaisselle et prendre soin des enfants parce que je le fais devant lui et surtout



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Comme l'auteur de ce texte, le ministre MacKay, accompagné ici de son épouse et de leur enfant, est de la génération qui a vécu la fin du «papa à raison».

parce que c'est mon devoir de parent de lui montrer cela autant que de lui parler de mon travail comme enseignant et chercheur, tout comme le fait ma conjointe. Nous considérons qu'il faut montrer à nos enfants que la vie domestique et la vie professionnelle n'appartiennent à aucun genre, que les tâches se modulent et se divisent selon les circonstances, pas selon le sexe. En fait, je suis plutôt heureux de cette époque où on peut bricoler beaucoup plus librement que le pur rentiers parents avec nos contributions et engagements dans la vie familiale et professionnelle. En même temps, il faut reconnaître la ténacité des stéréotypes et des rapports de pouvoir entre les genres. L'égalité est un effort au quotidien, pas un acquis, que ce soit à la Cour suprême ou dans la cuisine.

Peter, mon gars va apprendre à changer des

couches. Et peut-être que, comme moi, il va être celui à qui cette tâche sera dévolue dans sa famille. Quant à ma fille, cet été je vais lui apprendre à fendre du bois de chauffage (nous restons à la campagne) afin que jamais elle ne pense que c'est une tâche de gars, qu'elle doit dépendre d'un homme pour se chauffer. Peter, comme père, je suis profondément offusqué qu'un ministre de la Justice tienne des propos aussi sexistes et rétrogrades que ceux que tu as tenus. Mais, baume sur ma colère, tes propos, mes enfants ne peuvent tout simplement pas les comprendre, tellement ils sont étrangers à notre époque, à nos valeurs. Peter, j'ai fait de cette période trouble que j'ai vécue avec mes parents la base d'une plus grande liberté pour moi, ma conjointe et mes enfants. Et toi?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Antoine Robitaille (éditorialiste, responsable de la page Idées), Jacques Nadeau (photographe), Michel Garneau (caricaturiste); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Caroline Montpetit (affaires sociales), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Mélanie Loisel et Philippe Orfalli (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Héténe Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau et Brian Myles (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter); Véronique Chagnon et Louis Gagné (pupitre); information culturelle : Catherine Lalonde (responsable du cahier Livres), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médiat), Frédérique Doyon et François Lévesque (reporters), Julie Carpentier (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins, Éric Desrosiers, Jessica Nadeau et Karl Rettoni-Parazelli (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); section art de vivre : Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs), Émilie Folie-Boivin (pupitre); équipe internet : Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier, Benoît Mungier, Philippe Papineau et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Sophie Chartier et Florence Sara G. Ferraris (assistants); correction : Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction : Amélie Gaudreau (secrétaire); Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Vanessa Racine (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ Edith Caron (adjointe), Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlene Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Nathalie Jobin (par intérim), Claire Paquet, et Chantal Rainville (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hémond (secrétaire); PROMOTION Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin et Nathalie Zemaits; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Imane Boudhar (analyste programmeur), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Geneviève O'Meara (coordonnatrice des communications et de la promotion), Maxime-Olivier Leclerc (coordonnateur du service à la clientèle), Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois, Isabelle Sanchez; ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Florentina Draghici, Céline Furoy et Véronique Pagé.

JEUX DE MOTS

Chaque samedi pendant la saison estivale, pour une sixième année, les lecteurs peuvent mettre leurs connaissances, et surtout leur patience, à l'épreuve en complétant les jeux préparés par notre collaborateur Michel Roy, professeur de français à la retraite. En règle générale, les amateurs de mots croisés retrouveront aussi leur passe-temps favori dans cette page.

CHASSE AUX CINQ VOYELLES

Les dix séquences de lettres qu'on vous donne sont en fait des mots qui ont tous été amputés de cinq voyelles différentes; on n'a pas touché aux consonnes. Vous aurez donc à insérer correctement dans chacun de ces dix groupes les cinq voyelles manquantes.

Autre point important : quand la première lettre du groupe de consonnes est soulignée, cela veut dire que le mot à reconstituer commence par cette lettre; d'autre part, si la dernière consonne est soulignée, alors le mot cherché se termine par cette consonne. Bonne chasse.

- 1) S P R N T
- 2) P P L C R
- 3) R N T X
- 4) R C L L X
- 5) B T N Q
- 6) S S P L
- 7) N R D
- 8) C T H L Q
- 9) M L T N
- 10) M N

1		6	
2		7	
3		8	
4		9	
5		10	

ÉTYMOLOGIE

ANIMAUX

Associez chaque nom (1 à 10, colonne de gauche)

à la langue d'origine de ce nom (A à J, colonne de droite)

MOTS	LANGUES D'ORIGINE
1 EIDER	A ALLEMAND
2 ÉPERLAN	B ANGLAIS
3 HADDOCK	C ESPAGNOL
4 HARFANG	D GREC
5 HASE	E ISLANDAIS
6 IGUANE	F LATIN
7 LÉOPARD	G MALAIS
8 MACAQUE	H NÉERLANDAIS
9 MICROBE	I PORTUGAIS
10 ORANG-OUTAN	J SUÉDOIS

PROVERBES DÉSORDONNÉS

Voici quatre proverbes étrangers dont les mots ont été volontairement mélangés. Vous devez donc reconstituer chacun sous sa forme originale en replaçant les mots dans le bon ordre. Pour vous permettre de partir du bon pied, on a inscrit en lettres majuscules le mot de départ de chacun des proverbes ou dictons.

- 1 — l'oreiller est diable paresse du LA (danois)
- 2 — la fardeau est fourbu AU un cheval crinière (tchèque)
- 3 — UNE hivers cœur pendant chaud parole du venue tient trois (chinois)
- 4 — LA jambes seul le mains a promesse des don a des (allemand)

1	
2	
3	
4	

SOLUTIONS

CHASSE AUX CINQ VOYELLES

- 1- soupirante
- 2- populacier
- 3- orientaux
- 4- rocailloux
- 5- botanique
- 6- assouplie
- 7- noireau
- 8- catholique
- 9- émulation
- 10- moineau

ÉTYMOLOGIE

1E - 2H - 3B - 4J - 5A - 6C - 7F - 8I - 9D - 10G

PROVERBES DÉSORDONNÉS

- 1- La paresse est l'oreiller du diable.
- 2- Au cheval fourbu, la crinière est un fardeau.
- 3- Une parole venue du cœur tient chaud pendant trois hivers.
- 4- La promesse a des jambes; seul le don a des mains.

MOTS EN CROIX

À l'horizontale :

amoureux, courtier, aisselle

À la verticale :

blouson, bourses, porteur, oreille

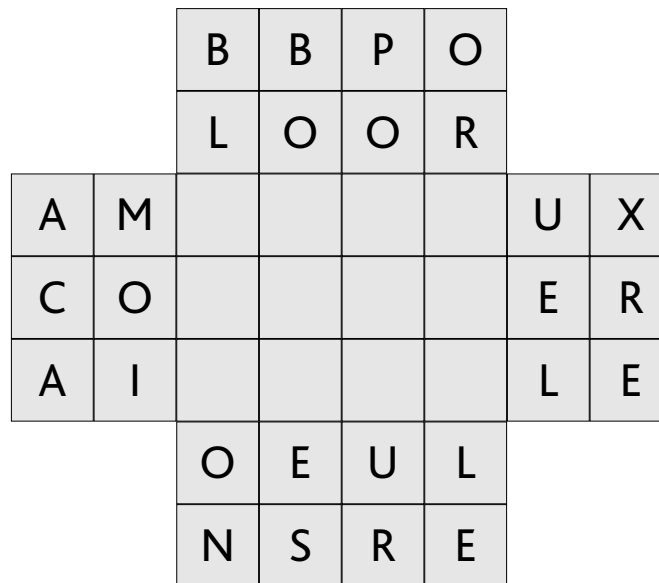
SYNONYMES PAR ANAGRAMMES

- 1- aride-sec
- 2- truc-tour
- 3- trait-ligne
- 4- teinte-ton
- 5- relais-escale
- 6- certain-vrai
- 7- régime-diète
- 8- veto-refus

MOTS EN CROIX

E E I L O R R S S T U U

Placez les 12 lettres ci-dessus dans les 12 cases centrales ci-haut dans les 12 cases centrales de la grille de façon à former 3 mots de 8 lettres à l'horizontale et 4 mots de 7 lettres à la verticale.



SYNONYMES PAR ANAGRAMMES

On vous donne au départ deux mots qui, en apparence, n'ont rien de particulier. Mais si vous trouvez une anagramme (mot formé des mêmes lettres mais disposées autrement) de chacun de ces deux mots, vous obtiendrez alors deux synonymes.

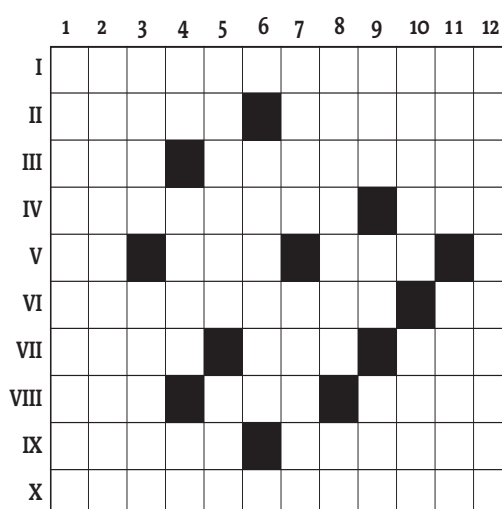
EXEMPLE :

Mots de départ : **POUCE** et **CHANTRE**
 Anagramme de **POUCE** = **COUPÉ**
 Anagramme de **CHANTRE** = **TRANCHÉ**
 Les deux synonymes : **COUPÉ** et **TRANCHÉ**

1 AIDER - CES :		et	
2 TURC - TROU :		et	
3 (il) TITRA - LINGE :		et	
4 ÉTEINT - (ils) ONT :		et	
5 SÉRAIL - CALÉES :		et	
6 CRAINTE - RAVI :		et	
7 GRIMÉE - TIÈDE :		et	
8 VOTE - FÉRUS :		et	

MOTS CROISÉS

Mots-croisés du samedi



Horizontalement

I. Demandent du temps et en font perdre beaucoup. **II.** En piste sur trois temps. Apprécient. **III.** Découpage historique. Recouverte d'une bonne couche. **IV.** Fortement recommandé. Liaison en Ile-de-France. **V.** Bout de tirade. Conjonction. Ses fleurs jaunes ont un parfum de résine. **VI.** Prend la vie du bon côté. Dans l'angle. **VII.** Image fixe à l'écran. Cœur tendre. Doublié au nid. **VIII.** Fait de la mousse au pub. Se jette à l'eau avec le bâtiment. Belle du Gard. **IX.** Fait partie de la famille. Cochonnerie. **X.** La crainte de passer au rouge.

Verticalement

1. Incapable de garder ses mains dans les poches. **2.** Faire dresser les poils. **3.** Arrivée en nombre. Temps de répit. **4.** Quel bonheur de rouler dessus. Avance avec les dents. Forme d'avoir. **5.** L'œil de votre ordinateur. Point d'arrivée. **6.** Fixe le chargement. **7.** Entreprise risquée. A consommer avec beaucoup d'eau. **8.** Empire disparu avant j.C. Le rhodium. **9.** Proche. Cale sur l'établi. Jeune d'aujourd'hui. **10.** Facilite le classement. Son fauteuil est profond. **11.** Prince troyen. Délivré du mal. **12.** Mise à l'abri.

Philippe Dupuis

Solution du n° 198

Horizontalement

I. Empoisonneur. **II.** Quant-à-soi. Se. **III.** Ulm. Encensé. **IV.** Item. Sa. Ouzo. **V.** Vieux. **Râ.** **VI.** Oc. Rye. Grenu. **VII.** Qat. Lus. Ouit. **VIII.** Urine. Ubu roi. **IX.** Et. Emmélé. **Lô.** **X.** Segmentation.

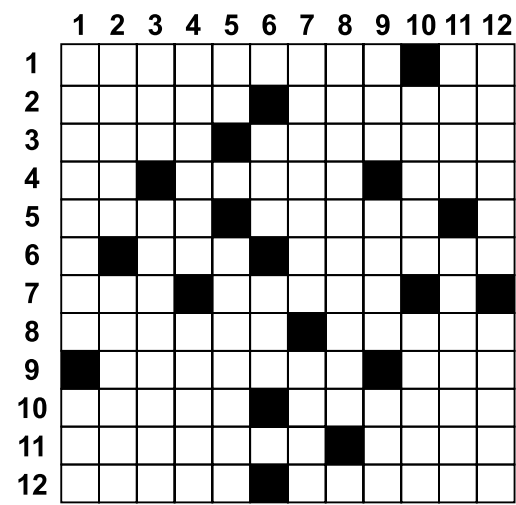
Verticalement

1. Equivoques. **2.** Multicarte. **3.** Pâmée. **TI.** **4.** On. Mûr. **Nem.** **5.** Ite. Xylème. **6.** Sans. **Eu. Mn.** **7.** Oscar. **Suet.** **8.** Noé. **Ag. Bla.** **9.** Nño. **Rouet.** **10.** Suceur. **11.** Usez. **Niolo.** **12.** Résolution.

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 199

Philippe Dupuis est également l'auteur des mots-croisés du Monde

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- 1. Étoffe tissée artisanalement - Unité d'angle.
- 2. Provoque une otalgie - Se dit d'une voix rude et enrouée.
- 3. Injustement (A ...) - Se mangent en salade.
- 4. Éminence - Groupes de maisons - 100 mètres carrés.
- 5. Bien marqués - Morceau de bois brûlé.
- 6. Région sans culture - Gros oiseau ratite.
- 7. Alexandre le grand - Augmente.
- 8. Conflie - Épreuves.
- 9. On y fixe une ampoule - Service d'espionnage créé en 1947.
- 10. Démonstratif - État créé en 1948.
- 11. Se poser sur l'eau - On y glisse son bulletin de vote.
- 12. Géniteurs - Opiniâtre.

- 3. Demande une bonne vue - Caresser indiscretement.
- 4. Excite - Peau de bouc cousue, servant à conserver l'eau.
- 5. Panneau d'étoffe - Poches digestives des oiseaux.
- 6. Échoit au gagnant - Semblable.
- 7. Qui sort de l'ordinaire - Survoler.
- 8. Qui commencent à paraître.
- 9. Du verbe avoir - Qui forme des sinuosités - Période d'accouplement.
- 10. Au début d'une question - Poisson-perroquet.
- 11. Butter - Recueille.
- 12. Entrelacement - Exagérée.

VERTICALEMENT

- 1. Région administrative du Québec - Le passer est une étape difficile.
- 2. Toute petite quantité - Enflure.

1	A	N	T	I	C	O	S	T	I	M	E
2	L	A	I	N	E	T	A	N	D	E	M
3	G	I	T	E	L	O	N	C	E	A	U
4	O	R	I	E	R	P	O	R	N	E	
5	N	A	V	U	L	P	I	N	D		
6	Q	U	E	I	L	E	G	E	R		
7	U	S	I	N	E	S	V	E	X	E	
8	I	N	N	E	T	R	E	V	E	L	
9	N	O	M	E	R	R	A	C	L	E	
10	S	O	L	E	R	E	T	B	R	U	N
11	P	I	N	S	H	E	L	E	N	E	
12	M	Y	S	T	E	R	E	R	E		

SOLUTION DU DERNIER